

FORMATION EN SANTÉ MENTALE ET  
ACTION SOCIALE  
**GRATUITE**

**Lieu de formation :**  
E.P.S de Ville Evrard  
Service Formation Permanente  
Pavillon Touraine  
Quartier bordeaux  
202 avenue Jean Jaurès  
93332 Neuilly sur Marne cedex

**Contact :**  
Madame Nathalie BOMPAYS  
EPS DE VILLE-EVRARD  
Coordination de l'action sociale  
202 avenue Jean Jaurès  
93330 Neuilly sur Marne

☎ : 01 43 09 32 97

☎ : 01 43 09 32 57

✉ : [n.bompays@epsve.fr](mailto:n.bompays@epsve.fr)

Secrétariat  
Alice WOJAKIEWICZ

☎ : 01 43 09 30 46

☎ : 01 43 09 32 57

✉ : [a.wojakiewicz@epsve.fr](mailto:a.wojakiewicz@epsve.fr)

Les services et établissements sociaux et médico-sociaux de Seine-Saint-Denis constatent une augmentation notable du nombre de personnes en grande souffrance psychique. Peu formées aux questions afférentes à la souffrance et aux troubles psychiques, les équipes sociales se trouvent souvent démunies.

Une commission santé mentale/action sociale, sous l'égide de la DTARS 93, agit depuis 2005 pour améliorer les collaborations. Son travail s'oriente selon trois axes :

- Engager et suivre le processus de concertation locale au niveau sectoriel,
- Développer les stratégies de liaison, notamment soutenir les équipes mobiles psychiatriques du département,
- Favoriser une meilleure connaissance réciproque des professionnels.

C'est dans ce cadre que nous vous proposons, pour la 17<sup>ème</sup> année, ce programme de formation destiné aux intervenants sociaux exerçant en Seine-Saint-Denis. Organisée dans les locaux de la Formation Permanente de l'EPS de Ville Evrard, cette action est prévue pour 5 groupes de 20 personnes successivement accueillis de janvier 2023 à décembre 2023. Un 7<sup>ème</sup> jour sur une thématique spécifique pourrait être proposé.

**FORMATION  
ACTION SOCIALE  
SANTÉ MENTALE**

**2023**

Commission Action Sociale /Santé Mentale

DTARS 93

ARS Ile de France

EPS de Ville Evrard



## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Améliorer le repérage de la souffrance psychique par les intervenants sociaux du département.
- Améliorer l'orientation des personnes en situation de souffrance psychique vers les structures adaptées.

La formation met l'accent sur les échanges d'expériences et l'étude de cas concrets. Les formateurs sont psychiatres, infirmiers, psychologues, assistantes sociales, formateur en travail social, sociologues.

## PUBLIC CONCERNE

- Personnels socio-éducatifs de circonscription
- Personnels socio-éducatifs et personnels d'accueil des CCAS
- Personnels des centres d'accueil et d'hébergement
- Personnels des services emploi/ville
- Personnels des établissements médico-sociaux et services au domicile (domaine des personnes âgées et du handicap).
- Bailleurs sociaux

Cette formation est également ouverte à tout professionnel se sentant concerné dans sa pratique.

## ORGANISATION DE LA FORMATION

Cycle de 6 journées/groupe réparties sur 3 mois. Les groupes se succèdent de janvier à décembre 2023. Présence en continue obligatoire. Horaires de 9h 15 à 16h 45. Le calendrier des séances sera communiqué ultérieurement.

## NOTIONS TRAITEES :

- Organisation des soins en psychiatrie
- Notions de base sur les troubles psychiatriques
- Migration et santé mentale
- L'infirmier en psychiatrie
- L'assistant social en psychiatrie
- La loi du 5 juillet 2011 : soins sans consentement
- Situations de violence
- Les conduites addictives
- Les conditions du partage d'informations
- Clinique psychosociale : folie, violence, souffrance psychique et santé mentale.

Le travail est enrichi par la présentation de situations concrètes par les participants.

## INSCRIPTION

Nom.....

Prénom .....

Fonction .....

Type de structure :.....

Coordonnées professionnelles :.....

Téléphone :.....

Portable :.....

Coordonnées mail :.....

### Autorisation de l'employeur

Date :

Signature (Tampon) :